



De la responsabilité civique des médecins formateurs d'enseigner une médecine efficiente

Editorial

J.-P. Guyot

« Les médecins en charge de la formation des jeunes collaborateurs ont une responsabilité civique d'enseigner une médecine efficiente, c'est-à-dire efficace et au meilleur prix ». C'est là le message de cet éditorial ! Une lapalissade ? Ce serait évidemment souhaitable.

Malheureusement, le mode de rémunération des institutions pousse les médecins responsables de centres de formation à s'éloigner de cette optique. C'est ainsi que j'ai entendu plusieurs collègues dire qu'ils avaient des difficultés à trouver des activités lucratives depuis l'introduction des DRG. J'ai entendu l'un d'entre eux dire qu'il tenait compte du fait que son

«... enseigner une médecine lucrative est une dérive ...»

institution était mieux rémunérée pour choisir d'hospitaliser des patients qui pourraient être traités en mode ambulatoire. Bien sûr, cette décision était

probablement influencée par l'administration de son institution ! C'est comme si on voulait former des wagons de jeunes médecins qui penseront autant rentabilité que soins et prise en charge du malade !!! Le rôle des médecins formateurs est de résister à de telles pressions et de faire comprendre aux directeurs administratifs des institutions hospitalières publiques, universitaires ou non, qu'enseigner une médecine lucrative est une dérive qui ne peut que concourir à augmenter les coûts de la santé. Il me semble que le bon ordre des choses est d'enseigner une médecine appropriée à chaque cas et aux directions des institutions d'engager les pourparlers avec les instances appropriées pour que cette médecine soit rémunérée à sa juste valeur... et non aux médecins à faire rentrer plus d'argent dans les caisses de leur institution. Certes, il ne faut pas renoncer à enseigner des gestes lucratifs. Ce serait renoncer à enseigner les techniques modernes de chirurgie esthétique ou fonctionnelle, par exemple, en ORL, la chirurgie de l'otosclérose, mais de là à faire du racolage en promouvant certaines interventions chirurgicales particulièrement attrayantes sur le plan financier, comme j'ai pu le constater à quelques occasions, il y a un pas qui ne devrait pas être franchi. Or, le racolage ne s'arrête pas là. On voit des centres formateurs s'inscrire sur des plateformes de communication internationale promouvant *les meilleurs médecins*, comme il est dit dans un fascicule d'une des sociétés actives dans ce domaine de publicité. Sur le site, on trouve une magnifique photo du chef du service et une présentation non exhaustive (tant il y en a, évidemment) de tous les *exploits* qu'on réalise sous sa direction. Mais *meilleurs médecins* sur la base de quoi ? Rien d'autre qu'une autopromotion mais, et surtout, de très gros frais d'inscription à une société de marketing qui n'a pour seul but que celui de se remplir les poches !

A mes yeux, il y a déjà confusion des genres lorsque des médecins responsables de centres de formation sont membres du bureau de leur société de discipline, voire le président ! S'il est normal que ces médecins participent aux activités académiques de leur société de discipline, on peut se demander s'il est adéquat qu'ils participent à leurs activités syndicales. Ils ont été nommés à leur poste par des commissions ad hoc au vu de

Articles publiés sous la direction des professeurs



Jean-Philippe Guyot

Service d'ORL et de chirurgie cervico-faciale
Département des neurosciences cliniques
HUG, Genève

Philippe Pasche

Médecin-chef
Service d'ORL et de chirurgie cervico-faciale
CHUV, Lausanne



leurs compétences et connaissances cliniques, certes, mais aussi, et surtout, de leur intérêt marqué pour l'enseignement, le développement et la recherche. Généralement, ils ont un statut de fonctionnaire, avec un salaire mensuel fixe, parfois *arrondi* par l'accès à une patientelle privée, qui ne représente toutefois qu'un faible pourcentage de leurs revenus. Quant aux sociétés de discipline, elles sont composées majoritairement de médecins exerçant en libéral, dans le privé. Il me semble que c'est à eux de prendre en charge la défense de leurs propres intérêts, en particulier

■
■
■ ■
■ ■
■
■
■
■

«... les médecins doivent résister aux pressions des administrateurs de leur institution ...»

d'ordre financier, sans chercher, pour cet aspect, le soutien des centres formateurs. C'est malheureusement ce qui se passe et, comme je l'ai déjà dénoncé dans un précédent éditorial de cette revue, des membres du bureau de notre société de discipline m'ont reproché certaines de mes options

diagnostiques et thérapeutiques et m'ont prié d'opter pour des stratégies plus lucratives! Ces pressions sont inadmissibles!

En résumé, les médecins et plus particulièrement ceux responsables de centres de formation doivent résister aux pressions des administrateurs de leur institution et se battre pour une médecine efficace, au meilleur prix. Ils doivent lutter contre la dérive commerciale de la médecine. Les administrateurs peuvent parler de *clientèle* et considérer les institutions hospitalières comme des entreprises *rentables*. Les médecins devraient continuer à parler de *patients* et s'intéresser à les aider au mieux, avec comme seule préoccupation financière... celle d'être économe. Rien d'original à tout cela, mais au vu de l'évolution actuelle, j'avais envie de répéter cette lapalissade! ■